



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ESPACE MÉTIERS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES

PRÉPARER L'AVENIR DE NOS MÉTIERS

Espaces Métiers, Emplois et compétences : quels métiers et emplois pour demain ?

Mis en place par l'accord collectif de FTV, les Espaces Métiers, emplois et compétences sont des lieux d'échanges et de discussion sur les évolutions des métiers et des emplois de l'entreprise. Réunis sporadiquement après la signature de l'accord collectif, la direction privilégiant la mise en place des UCC à la discussion sur les évolutions des métiers, ces Espaces métiers sont sollicités plus fréquemment depuis quelques mois.

Organisations syndicales représentatives et direction se rencontrent donc pour examiner les effets des évolutions technologiques ou organisationnelles sur les emplois, pour proposer de négocier à court ou moyen terme des adaptations des métiers et des parcours de formation, la nomenclature des métiers, ou le positionnement dans la grille de certains emplois.

L'accord GPEPP, signé par les organisations syndicales représentatives et la direction, reprend cette idée : les Espaces Métiers, Emplois et Compétences peuvent analyser des évolutions majeures comme le numérique et ses impacts sur des familles de métiers ou des emplois, avec des informations sur les ressources disponibles aujourd'hui et les besoins de demain.

Mais nous devons aussi rattraper les retards ; **en ce moment, les Espaces Métiers travaillent sur deux emplois délaissés par le passé : celui de gestionnaire d'antenne, et celui de chargé de production.** Le premier, qui doit et peut évoluer, au vu de la réalité des activités exercées dans les sites de FTV ; le deuxième, qui souffre d'une crise des vocations.

Gestionnaires d'antenne : vers la création d'un nouvel emploi.

Les GA se sont emparés du sujet et sont très actifs dans la discussion lors des réunions de l'Espace Métiers, apportant les éléments nécessaires pour comprendre leur activité, et formulant de nombreuses propositions. Après une 1^{ère} réunion, la direction propose une nouvelle fiche de poste et un nouveau positionnement dans la grille pour un emploi de Coordinateur de Gestion des antennes, un GCA, en niveau 7. Cette nouvelle fiche de poste reprend les activités des GA de façon extensive, et cet emploi serait proposé aux GA qui cochent toutes les cases de la fiche de poste, après validation du chef de service. Il est précisé que l'emploi de GA en niveau 6 continuerait à exister.

Si globalement les remarques des GA présents à la réunion ont été entendues dans la construction de la fiche de poste de GCA, des clarifications à apporter – concernant notamment la répartition des tâches entre les éditeurs web et les GA / GCA en matière de gestion des stocks, de réception de fichiers, etc. Ou encore, concernant le positionnement maintenu en niveau 6 des GA, dont la technicité est reconnue par tous sans être valorisée. D'autant que face aux difficultés à recruter sur ces postes, un positionnement salarial plus favorable pourrait aussi encourager les candidatures.

Restent à clarifier aussi le parcours de formation envisagé, ainsi que le tableau des compétences et sur la charge de travail des GA / futurs GCA.

Les participants à cet Espace Métiers préconisent maintenant une négociation sur le sujet, sur la base des travaux menés.

AVRIL 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Chargés de production : des opportunités de reconversion

L'accord GPEPP 2022 propose pour les 3 années à venir des emplois ouverts prioritairement à des reconversions de salariés de FTV. Celui de Chargé de Production en fait partie, pour pallier les difficultés de recrutement sur cet emploi. La direction a identifié 10 postes à pourvoir, et 30 salariés intéressés par une reconversion sur un de ces postes : la mobilité géographique est inhérente à la proposition de reconversion, la direction ne pouvant pas garantir aux candidats qu'un poste serait disponible dans leur site d'affectation actuel.

Pour candidater :

- Il faut... aimer les chiffres. D'ailleurs, des salariés des services « finance » se montrent intéressés par cet emploi.
- Etre salarié permanent.
- Se manifester auprès du chef de service actuel et du RH, par exemple lors des entretiens annuels ou professionnels.
- Aller sur le terrain avant les opérations de sélection pour se rendre compte de la réalité du métier.

AVRIL 2022

Evidemment, les organisations syndicales représentatives attendent de la direction qu'elle assure à tous les salariés, de tous les sites, une égalité des chances dans l'accès aux sélections. Si la direction estime pouvoir se passer d'un concours pour sélectionner les candidats, comptant sur les chefs de service pour relayer les opportunités de reconversion lors des entretiens annuels, les OSR soulignent qu'un concours permet justement de garantir l'égalité des chances réclamée, et l'information de tous les salariés sur l'existence du dispositif de reconversion.

Un autre Espace Métiers, Emplois et Compétences devrait avoir lieu ces prochains mois, sur l'emploi de chargé d'édition numérique. Avec, dans les délégations des organisations syndicales représentatives, des salariés de terrain, qui viendront parler de leur réalité, de leurs besoins, de leur métier.



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR